

L'inflation "résorbable" et ses conséquences immédiates

Il va falloir choisir entre deux doctrines

Au cours d'une séance de nuit le Sénat a, sans enthousiasme, exagéré, ratifié l'inflation et les impôts proposés par M. Loucheur.

Il n'est malheureusement pas malaisé de prédire que cette inflation ne sera pas la dernière.

Si paradoxal que puisse en premier abord paraître le fait, il n'en est pas moins vrai que les procédés mêmes employés par M. Loucheur pour tenter de "résorber" cette inflation, tendent irrésistiblement à l'augmenter.

En effet, le contribuable va avoir, EN MOINS D'UN MOIS, ET JUSTEMENT DANS LE MOIS OU LA CIRCULATION EST LA PLUS CHARGÉE, à se procurer les billets nécessaires pour faire face aux exigences du percepteur. AVEC LA CIRCULATION ACTUELLE, IL EST MATRIÉRIELLEMENT IMPOSSIBLE QU'IL Y ARRIVE. Et ce n'est pas une des moindres erreurs des économistes de la force de M. Loucheur que de croire que l'on combat le plus efficacement l'inflation avec des impôts écrasants.

L'inflation votée hier appelle donc automatiquement une nouvelle inflation.

Voici une autre conséquence également néfaste. Certains députés et journalistes de feu le Cartel ont cru un peu légèrement devoir railler M. Bokanowski d'avoir prononcé le mot de "thésaurisation".

Fourquoi voulez-vous, ont-ils dit, que le Français thésaurise un papier qui perd de sa valeur ?

Pourtant rien n'est plus vrai. Voici pourquoi :

Il y a beaucoup de gens qui se sont tenu le raisonnement suivant :

" Il est bien vrai que le franc papier perd de sa valeur. Mais ! On nous menace d'un impôt sur le capital. Si je consulte les cours de la Bourse je constate une baisse constante des valeurs dites "jusqu'à nos jours" de "de père de famille". L'argent, même papier, offre le double avantage d'être anonyme et immédiatement mobilisable. Je puis avec lui, en un seul jour, convertir mes économies en légumes secs, chaussures, vêtements, boîtes de conserves, etc... Thésaurisons donc... "

N'oublions pas non plus que l'accroissement nouveau des impôts est tel que cette fois, en visant le revenu, c'est tout de même le capital qui va être touché.

Combien de valeurs françaises vont, ces jours-ci, être négociées en Bourse, nous ne pourrions le dire. Il semble cependant que le gouvernement aura fort à faire pour maintenir des cours déjà fort ébranlés.

Raison de plus pour que beaucoup de gens thésaurisent.

De toute façon, nous assistons à l'écrasement prévu des théories radicales et radicaux-socialistes en matière de finances.

Un parti élu sous le régime de la surenchère électorale et de l'impunité des monopoles ne pouvait finir que de la sorte.

Le gouvernement actuel va donc être obligé de passer la main.

Les socialistes sont prêts à prendre la suite. Ils s'embarassent d'ailleurs fort peu de savoir s'ils auront ou non une majorité. N'ont-ils pas déjà annoncé qu'ils se serviraient des décrets-lois que le Bloc national a votés sans en utiliser et que le Cartel n'a jamais abrogés.

Hypothèque sur les terres de l'Etat, estampillage de billets de banque afin d'en diminuer la valeur, l'abandon, et de les recenser par surcroît, v. à la but que se propose la dictature socialiste.

En face de cette dictature, il y a le faisceau des combattants et des producteurs français.

Ce groupement a une doctrine financière, celle du "Franc-or". Les changes stabilisés, la compression des dépenses, des méthodes d'économie sévère, le respect de la propriété, du travail et de l'épargne, voilà ses méthodes.

Et l'heure ne tardera pas à sonner où il vous faudra choisir entre le socialisme et le faisceau.

M. G.-W.

Pour inaugurer l'ère des économies le ministre crée un nouveau poste de fonctionnaire

Paris, 5 décembre. — Le ministre des Colonies nous communique la note suivante :

" L'essor considérable de l'Indo-Chine au cours de ces dernières années, l'importance croissante de ses relations économiques et commerciales avec les grands pays voisins d'Extrême-Orient, la multiplicité des problèmes qui se posent en matière politique intérieure et extérieure risquant de détourner de plus en plus le gouverneur général de l'Indo-Chine de ses attributions fondamentales de haute direction et de contrôle.

Déjà pour le dégager des détails purement administratifs, un décret de 1911 l'avait assisté d'un secrétaire général, mais jusqu'à présent dans la limite des délégations qui pouvaient lui être conférées suivant les circonstances. Il est apparu que le moment était venu d'aller plus loin dans cette voie et de décharger le gouverneur général de toute la besogne purement administrative pour le confier au secrétaire général, dont les attributions seraient désormais étendues et précisées.

Par un décret en date de ce jour, M. Magnin, président supérieur de première classe, vient d'être nommé secrétaire général du gouvernement général de l'Indo-Chine, en remplacement de M. Robin, nommé sur sa demande résident supérieur au Tonkin. "

Il est absolument nécessaire de remédier au dérèglement des finances, autrement ils causeront la ruine du royaume. (Cardinal de RICHELIEU)

UNE ÈRE NOUVELLE EN ESPAGNE

L'avenir seul pourra nous fixer sur la portée exacte de l'évolution politique qui vient de se produire en Espagne. Pour le moment, cette évolution apparaît non pas comme l'abolition, mais seulement comme une transformation de la dictature.

Au Directoire exclusivement militaire formé au lendemain du prononcement du 13 septembre 1923, succède un gouvernement composé à la fois de militaires et de civils. C'est une étape entre la période de liquidation du passé et celle de la préparation d'un nouveau régime.

On se tromperait sans doute en interprétant l'événement comme le symptôme d'un retour au parlementarisme.

Le régime parlementaire a-t-il, d'ailleurs, jamais existé en Espagne ? On a bien vu des équipes, à étiquette conservatrice et libérale, alterner au pouvoir avec une apparente régularité, dans la période où des hommes énergiques comme Canovas ou Sagasta parvenaient à imposer la discipline à leurs troupes. Mais, c'était toujours quelques chefs et quelques soldats qui se partageaient les avantages du pouvoir.

Le caractère purement artificiel du système s'est manifesté dès que la disparition des fortes têtes a laissé le champ libre aux rivalités et aux intrigues des sous-ordres. Le désarroi de politiciens, sans attaches profondes dans le pays indifférent, manœuvrés par les fameux "caciques" électoraux, a abouti à la carence complète du pouvoir et à l'anarchie par la désorganisation de tous les rouages de la vie politique, économique et sociale.

C'est parce que le trouble avait atteint une acuité insupportable, dans le mécontentement des désastres marocains, que le général Primo de Rivera a pu prendre la barre en balayant le cabinet du "marquis d'Alhucemas". Selon une tradition constante, le coup d'Etat espagnol a pris l'allure d'un prononcement.

Le régime purement militaire a duré deux ans. C'est beaucoup plus qu'on ne lui permettait. Il a d'abord accompli ce qu'il a répondu à la préoccupation essentielle du pays en restaurant l'autorité, en assurant l'ordre. Il a su aussi évoluer, non sans difficultés, au milieu des graves écueils du problème marocain. Le général Primo de Rivera a commencé par réduire les forces d'occupation pour donner satisfaction à l'opinion publique. Il n'a pas reculé devant les risques d'une retraite scabreuse. Puis, quand Abd el Krim a provoqué la France, le Directoire a su comprendre qu'une occasion se présentait de reprendre une politique active au Maroc et l'heure de la coopération franco-espagnole a sonné.

Voilà comment le Directoire a duré assez pour pouvoir balayer toutes les survivances de l'ancien régime. Mais pour fonder un pouvoir durable, il ne suffit pas de détruire, il faut construire. C'est précisément parce qu'il a obtenu des résultats remarquables dans le rétablissement de la vie économique et dans la transformation du système politique que le Fascisme a pu se développer et résister à la rafale de l'affaire Matteotti. Le Directoire espagnol était moins bien placé parce qu'il ne s'appuyait pas sur des conseils susceptibles de préparer l'œuvre de régénération. La retraite ne peut cependant être évitée. L'élément le plus actif de l'Espagne, la Catalogne, qui a été le berceau du Directoire, parce qu'elle souffrait plus

qu'aucune autre partie du pays des désordres, a été la première, aussi, à réclamer des réformes pratiques. Le Directoire a contenu les protestations, non sans provoquer des colères. Il y avait là un premier son de cloche sérieux.

Un second avertissement est venu du fait des mécontentements qui se sont manifestés dès l'armée contre le général Primo de Rivera. On a pu en mesurer la gravité dans les incidents du mois de novembre, qui ont entraîné l'arrestation de personnalités aussi notables que le général Lopez Ochoa, ancien gouverneur de Barcelone, et le général Queipo de Llano, un des héros d'Afrique.

Une transformation s'imposait. Le regain de prestige provoqué par le succès d'Alhucemas en a fourni l'occasion. Une fois de plus, le Roi a pu saisir le moment. C'est à lui incontestablement que revient le principal mérite de la nouvelle initiative comme de celle de 1923. Alphonse XIII s'est rendu compte qu'il ne suffisait plus de faire de l'énergie, il fallait entrer dans la voie des réalisations.

Pour cela, il fait appel à des hommes nouveaux, dans toute la forme du terme, et plus encore à des hommes extrêmement jeunes. Trois des quatre nouveaux ministres civils ont à peine dépassé la trentaine. Le nouveau ministre des Affaires étrangères, M. Yanguas, a représenté l'Espagne à la Société des Nations et au tribunal permanent d'arbitrage. Il sera particulièrement qualifié pour préparer une bonne atmosphère internationale au nouveau gouvernement. Le ministre de l'Instruction publique, le professeur Collejo, a fondé à Valladolid l'Union patriotique qui est l'embryon d'une organisation des compétences. Un des choix les plus intéressants est celui du nouveau ministre du Travail, M. Añón, qui doit plaire au Catalan.

Une lourde tâche s'ouvre devant ces jeunes énergies. Il s'agit de rénover tout le système fiscal et administratif et de jeter les bases d'une nouvelle représentation populaire fondée sur la répartition des intérêts et non pas sur les compétitions des politiciens. Il serait vraiment curieux de voir les nations latines trouver la nouvelle formule politique qui doit remplacer le parlementarisme décidément bien fatigué.

LA LIGNE DES PATRIOTES ORGANISE DEUX GRANDES MANIFESTATIONS

Paris, 5 décembre. — La Ligue des Patriotes nous communique avec prière d'insérer, la note suivante :

La Ligue des Patriotes continuant sa campagne à travers le pays, organise pour dimanche prochain, deux manifestations, l'une aura lieu à Orléans, sous la présidence de MM. Blaisot et Flamin. L'autre aura lieu dans le grand centre industriel d'Hayange, sous la présidence du général Hirschauer, MM. Guy de Wendel, député et Bernot, délégué régional de la L. D. P. et des J. P., y prendront la parole.

UN CRIME COMMUNISTE

Luxembourg, 5 décembre. — Cette nuit, le secrétaire d'une œuvre italienne d'Esch-sur-Alzette, a été tué dans le bureau de "l'Œuvre" par un individu qui a tiré sur lui trois coups de revolver.

On présume qu'il s'agit d'un attentat politique.

LA VIII^e TROUPE DE BRIAND



— Est-il vraiment un bon jongleur comme on le prétend. Qu'il ne me casse pas les reins !

Le rapport de M. Simon sur le budget des Affaires étrangères fait ressortir l'intransigeance des Alliés

Paris, 5 décembre. — Le rapport de M. Simon, député du Tarn, sur le budget des Affaires étrangères pour 1926, sera distribué lundi à la Chambre. Nous avons pu, grâce à l'obligeance d'un des rapporteurs, en prendre connaissance dans ses parties essentielles.

L'avant-propos est consacré aux dettes interalliées, problème délicat et complexe dont la solution qui ne peut plus être retardée est vitale pour l'avenir de notre pays. M. Simon établit d'abord le bilan des dettes de guerre. Il explique comment ces dettes ont été en partie influencées par des circonstances et des nécessités, à grossi notre dette envers la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Au 1^{er} janvier 1926, nous devons à la Grande-Bretagne 645.500.000 francs, dont 60 milliards et demi sur la Russie et 3 milliards sur la Belgique.

Ce bilan établi, le rapporteur, recherche quelle a été la politique de la France de 1919 à 1925. Il développe les arguments qui pour la défense de nos intérêts financiers du Conseil et ministres des finances apportent aux diverses conférences ou cette question fut discutée.

Le but certain de la France était d'arriver en finissant le problème de ses dettes, soit par acceptations de ses créanciers, soit par transfert en leur faveur de sa propre créance sur l'Allemagne.

En regard de cette politique française, dont il suit le développement dans ses moindres détails et dans toutes ses phases, M. Simon expose l'attitude des créanciers, l'intransigeance des Etats-Unis et le refus de la Grande-Bretagne de faire un accord provisoire, exigeant la consolidation pure et simple de la dette et refusant d'accorder des modalités favorables de paiement.

On aurait pu à un moment donné envisager l'annulation au moins partielle avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne, mais les négociations en ce qui concerne la dette, ne demandant plus à l'Europe Occidentale que les sommes nécessaires pour acquitter ses paiements à New-York. L'Europe a donc par ses négociations, pendant les dernières conférences de 1925 à Londres et à Washington.

Il indique l'état actuel de la question. La Grande-Bretagne exigeait une annuité de 12 millions 500.000 francs pendant 62 ans ; la France ayant offert une annuité de 10 millions de francs pendant la même époque ; les Etats-Unis trouvant trop éloignées des leurs nos propositions et offrant un accord provisoire par lequel la France s'engagerait à payer 40 millions de dollars pendant 5 ans. Le reste du rapport est consacré à la discussion des divers chapitres du budget.

Le budget d'Alsace-Lorraine devant la Chambre

Paris, 5 décembre. — Sous la présidence de M. Boussouix, la Chambre examine ce matin les budgets des divers services d'Alsace et de Lorraine.

M. Pileger exprime ses regrets de la suppression du haut-commissariat général. Il critique la nouvelle administration et demande qu'on se hâte de lui apporter les corrections indispensables.

M. l'abbé Müller parle dans le même sens. Selon lui, les plaintes sont générales contre le nouveau régime qui fonctionne dans les trois départements de l'Est. Il signale notamment la situation pénible des fonctionnaires. En ce qui concerne la question scolaire, il fait que cesse le sabotage de la volonté des parents.

M. Georges Weill qui lui succède, reconnaît les diverses imperfections des services d'Alsace-Lorraine ; notamment celle de la liquidation des pensions peut paraître inexplicable.

Sur cette question, réplique le sous-secrétaire d'Etat aux Finances, le Gouvernement s'expliquera demain. Des crédits supplémentaires seront d'autre part proposés pour donner satisfaction aux diverses réclamations des fonctionnaires. De toute manière, dit-il, j'apporterai la plus bienveillante attention à l'étude des problèmes intéressant les provinces recouvrées.

Le sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil apporte à son tour quelques justifications du nouveau régime. Il déclare que l'intention du gouvernement est de créer un comité consultatif, comme il existe dans les autres ministères, mais qu'il se gardera de l'erreur que fut la création de l'ancien conseil consultatif.

M. Pierre Laval termine ses brèves explications en déclarant qu'il est tout décidé à respecter l'unité morale de l'Alsace et dans le cadre de l'unité nationale.

Les crédits des divers services sont ensuite adoptés sans discussion.

Sur le budget des chemins de fer, le ministre des Travaux publics déclare qu'il se préoccupe de réorganiser par un projet dont le Parlement sera saisi, le contrôle financier du réseau d'Alsace-Lorraine.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à lundi 15 heures.

M. Garçery demande alors au gouvernement de faire une déclaration qui, dans l'attente du projet que le Parlement va être appelé à voter sous de nature à rassurer les locataires menacés d'expulsion. M. Laval lui donne l'assurance que le gouvernement prendra dans cette circonstance, les mesures nécessaires.

Séance levée à 13 heures. Séance lundi à 15 heures.

Le ministre des finances étudie le règlement des sommes dues aux sinistrés

Paris, 5 décembre. — M. Loucheur, ministre des Finances, vient d'adresser à M. Lucien Hubert, président de la commission des régions libérées du Sénat, une lettre informant que le gouvernement étudie les mesures propres à assurer dans les limites compatibles avec la situation financière actuelle, le règlement des sommes dues aux sinistrés des régions dévastées. Il se propose de présenter ce programme, quand le plan financier général aura été adopté. En attendant, le gouvernement demandera la sanction des articles 69 à 77 de la loi des finances, se réservant de prévoir des dispositions nouvelles après qu'il en aura conféré avec la commission.

Teissier, accusé de l'assassinat du garçon de recettes comparait mardi devant les assises

Paris, 5 décembre. — Lazare Teissier, le coaccusé de la rue Mogador, accusé de l'assassinat du garçon de bureau Boulay, dont le cadavre fut retrouvé le 8 juillet au Bois-de-Boulogne, comparaitra mardi 8 décembre, devant la Cour d'assises de la Seine.



Teissier et son avocat M. Gantrat

On sait que ce procès, qui est inscrit au rôle des assises pour le 11 novembre, avait dû être retardé en raison de l'état de santé de M. Gantrat, défenseur de l'accusé.

Les débats seront présidés par le conseiller Richard. Cinq audiences sont prévues.

Des trafiquants sont arrêtés

Paris, 5 décembre. — Des inspecteurs du contrôle central des recherches, ont arrêté Constant Lésognac, dit Robit, Le Murin, 22 ans, demeurant à Argenteuil, et Francis Périllet, dit Francis le Peintre, 25 ans, demeurant à Nanin, qui pratiquaient le trafic des blanches pour maisons spéciales de province.

UNE DOMESTIQUE INFIDÈLE EST CONDAMNÉE

Châteauroux, 5 décembre. — Le tribunal correctionnel d'Issoudun a condamné à dix mois de prison la femme de ménage Juliette Denis, 34 ans, qui, à la force de prélèvements suivis sur la caisse de sa patronne, Mme Dalaly, rentière à Issoudun, avait amassé 27.000 francs de bon argent. La somme avait été retrouvée au cours d'une perquisition chez la femme de ménage, dans sa palle, coffre-fort plus sûr, croyait-elle, que celui de sa patronne.

LA TERRE TREMBLE EN HAUTE-VIENNE

Limoges, 5 décembre. — Une secousse sismique a été ressentie jeudi soir, à 7 heures, dans de nombreuses localités des départements de la Haute-Vienne et de la Creuse. Elle a duré cinq secondes.

LE FROID EST MORTEL AUX COURSES

Paris, 5 décembre. — En raison du froid, les courses d'Enghien ont été annulées.

Un parachutiste se lance du haut d'un pont et atterrit

Paris, 5 décembre. — Le parachutiste René Granvaud, a fait cet après-midi une expérience dans le parc des Buttes-Chaumont. Il s'est lancé par-dessus le parapet du fameux pont des Suicidés et a atterri sans encombre. La hauteur du pont est de 27 mètres environ. Le saut était donc téméraire. Mais le développement du parachute s'est effectué très rapidement et la descente fut normale. Cette expérience se déroula en présence de quelques rares passants.

René Granvaud est pilote aviateur et secrétaire général du Parachute Club de France, dont sa sœur, Mlle Germaine Granvaud, est présidente.

M. STEEG NAVIGUE

Rabat, 5 décembre. — M. Steeg a quitté Rabat ce matin, se rendant à Casablanca, où il s'embarquera dans la soirée à destination de Marseille.

M. Loucheur recit différentes personnalités financières

Paris, 5 décembre. — M. Loucheur, ministre des finances, a reçu cet après-midi diverses personnalités, notamment MM. Fougère, directeur du syndicat des fabricants de soieries de Lyon, Duchemin, représentant les industries de matières colorantes et des produits chimiques, Cordier, représentant le syndicat des forces hydrauliques, Ledoch, président du syndicat général cotonnier, Vincent, représentant des métaux, Gallier, vice-président du commerce extérieur, Moggié, directeur du comité national des conseillers du commerce extérieur, avec lesquels il s'est entretenu des projets financiers actuellement à l'étude et qui doivent être soumis incessamment à l'examen du Parlement.

Le ministre des finances a l'intention de poursuivre ainsi ses consultations qu'il a déjà commencées il y a quelques jours. Il a reçu notamment, M. Jacob, président de la compagnie des agents de change, près la Bourse de Paris. Il continuera ses conversations à partir de lundi.

AU CONGRÈS REPUBLICAIN SOCIALISTE

Paris, 5 décembre. — Les travaux du congrès républicain socialiste ont continué aujourd'hui pendant toute la journée. Au cours de la matinée, des commissions ont pris connaissance et donné lecture de rapports et propositions dont elles ont été saisies.

L'après-midi a été consacrée à une assemblée plénière présidée par M. Camille Lemonnier, député de la Seine, assisté de M. Planche, adjoint au maire de Moulins. Quelques observations furent présentées par M. de Moro-Giafferi, ancien sous-secrétaire d'Etat et M. Fié, député de la Nièvre.

UN FRÉGOLI DE L'ESCROQUERIE

Le pseudo officier de marine avait à son actif plusieurs condamnations

Versailles, 5 décembre. — A la suite de l'arrestation du pseudo lieutenant de vaisseau Pierre Sarda, en réalité Lyonel Wiet, l'enquête de la police mobile a établi que cet individu avait déjà été arrêté en 1917 pour port illégal d'uniforme d'officier aviateur.

Placé dans une chambre privée à Ivry, sur la recommandation de son père, actuellement consul général de France à Gènes, Wiet, après avoir quitté cet établissement, avait réussi à se procurer pour plus de 250.000 francs de bijoux à une actrice parisienne.

Il vint à Marseille pour négocier ces bijoux dont il tira une somme de 150.000 francs, qui lui permit cependant de s'embarquer pour Beyrouth où il fut arrêté. Ramené en France, il fut condamné à Paris à 2 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour.

Sorti en 1922 de la maison centrale de Poissy, il se rendit à Toulouse où il essaya de constituer une société financière, mais n'y parvint pas.

C'est alors qu'il revint dans la région parisienne où il escroqua une somme de 3.000 francs à son hôtelier à Versailles, envers qui il est, de plus, redevable d'une somme de 2.600 francs pour pension impayée.

Sous l'uniforme de lieutenant de vaisseau, Lyonel Sarda était fait de nombreux amis dans les milieux militaires.

Il avait réussi à s'introduire au mess des officiers et chaque jour il faisait sa partie dans un café de la rue Royale, en compagnie d'officiers aviateurs du centre de Villacoublay.

On se demande dans quel but Wiet recherchait la fréquentation des officiers. Quoi qu'il en soit, il a été écroué à la prison de Versailles, sous l'inculpation de port illégal d'uniforme, de décorations et infraction à un arrêté d'interdiction de séjour.

Chamberlain part pour Genève

On ne sait s'il y rencontrera Tchitcherine

Londres, 5 décembre. — Sir Austen Chamberlain et M. Amery, ministre des Colonies, ont quitté Londres pour Genève où ils représenteront la Grande-Bretagne au conseil de la Société des Nations, qui se réunit lundi et qui doit décider du sort de Mossoul. Par le même train partait également Zifur Pacha, ministre de l'Irak à Londres, et diverses personnalités intéressées dans la question.

Interrogé par des journalistes, le secrétaire d'Etat au Foreign-Office a déclaré que les délibérations de Genève pourraient bien ne pas être terminées avant la fin de la semaine prochaine, mais que de toute façon, il comptait prendre des vacances en Italie après la séparation du Conseil.

Sir Chamberlain regarde sa mission comme particulièrement délicate et compliquée. Il compte la remplir conformément à la règle d'action élaborée et approuvée par tous les membres du cabinet britannique. Les dangers de la situation actuelle ne sont cependant pas méconnus par les gouvernements français et anglais, qui agissent en plein accord à Genève.

Quant à la possibilité d'une rencontre entre Sir Chamberlain et M. Tchitcherine, après la séparation du Conseil, elle n'est confirmée par aucune déclaration officielle, mais dans l'entourage du Foreign-Office on estime qu'une prise de contact entre les deux hommes d'Etat ne pourra surprendre personne.

Le feu à l'Ambassade de Pologne

Paris, 5 décembre. — La nuit dernière, vers 1 heure, un incendie dû à un court-circuit, s'est déclaré dans une salle à manger du premier étage de l'Ambassade de Pologne, 12, quai de Tokio. Les pompiers, toutefois, se sont rendus rapidement maîtres du sinistre. Un tapis de grande valeur a été déformé, ainsi qu'une porte sculptée. Les dégâts sont importants.

Johnny Dundee rencontrera Fred Bretonnel en France

New-York, 5 décembre. — Johnny Dundee vient de signer un contrat par lequel il doit se rencontrer avec Fred Bretonnel en France. Il a notifié à la Société de Boxe qui l'a engagé, qu'il ne tiendrait pas compte du poids de son adversaire pour cette rencontre, mais qu'il exigerait de toucher 33 1/2 demi pour cent sur les recettes.

A la bourse

Paris, 5 décembre. — Par suite de la suppression de la séance boursière de samedi, il n'y a pas eu de cotation officielle des changes. Les transactions qui ont eu lieu sur le marché de la Livre, se sont effectuées de deux cours qui font ressortir une reprise du franc. La Livre termine à environ 125,10 et le dollar à 25,78 contre 126,92 et 26,21 hier.



Les régiments anglais évacuent Cologne musique en tête... et sous la voûte

NIÈVRE

NEVERS

Les élections d'aujourd'hui au Tribunal et à la Chambre de commerce de Nevers

Aujourd'hui dimanche a lieu l'élection pour le renouvellement partiel du Tribunal de Commerce et de la Chambre de Commerce de Nevers.

Le Tribunal de Commerce : pour les fonctions de président : M. Louis Bonnaud, président sortant ; juges titulaires : MM. Henri Chaut, juge sortant, Antonin Dumont, juge suppléant ; juges suppléants : MM. G. Nougaret, juge suppléant, Donatieu père, ancien négociant ; Pompy, épicer en gros.

A la Chambre de Commerce : Premier catégorie : M. Julien Industriel à Clamecy, membre correspondant ; M. de Burine, maître verrier à Saint-Leger-des-Vignes, membre correspondant ; M. Pierre Salin, directeur des mines de la Roche à la Machine, membre sortant ; M. Thévenin, industriel à Châteauneuf, membre correspondant.

Deuxième catégorie : M. Louis Bonnaud, président du Tribunal de Commerce à Nevers, membre sortant ; M. André vallet, marchand-tailleur à Nevers, secrétaire, membre sortant.

Troisième catégorie : M. Albert Beau, quincaillier à Cosne, président de l'Association du Commerce et de l'Industrie de Cosne, membre correspondant.

Le vote aura lieu : Pour le canton de Nevers, au Palais de Justice, salle du Tribunal de Commerce ; pour les autres cantons et certaines communes désignées à la mairie du chef-lieu. Le scrutin sera ouvert de 10 à 16 heures.

Le temps est froid. On passe une soirée agréable à éviter les rigueurs de la température. Allez à CINE-PARC, en matinée à 2 h. 30 et en soirée à 8 h. 30.

Neurasthénique, un garçon coiffeur se jette dans la Loire et se noie

Marc Panariou, 29 ans, garçon coiffeur, 136, rue Sainte-Vulgaire, dans une crise de neurasthénie, s'est jeté dans la Nièvre et s'y est noyé. Son corps a été trouvé vers les rives de la Marouaie.

Après les formalités légales, le cadavre a été transporté à l'hôpital, par les soins de la police.

!!! REVELLON !!!

Dés maintenant (car dans quinze jours il ne sera plus temps) réveillez votre table à l'Hôtel du Paon ou à M. Ledoux a composé un menu dont on dit merveille.

A L'OCCASION DE NOEL

GRAN BAL DE NUIT
REVELLON
SALLES VAUBAN
MODERN JAZZ
Tous les dimanches, Bal-Soirée à 20 h. 30.

Un arbre de Noël sensationnel

Tous les enfants voudront le voir à partir du 2 décembre chez Mme veuve E. Follereau, 25, rue de Nièvre. Et A TOUS il sera remis un bon donnant droit à l'un des cinq cents jouets de cet arbre magique.

Lundi 7, à 20 h. 30.

LE VRAI THEATRE

AVU CLOS SAINT-JOSEPH
Bataille de dames et La Bourrasque
Retenez vos places
TOUT LE MONDE N'A PAS UNE
6 CV. ou 10 CV. BUCHET
Demandez notices et renseignements à l'agence régionale

Garage BO RDIAU et SAUVAGET

13 rue Saint-Genest - NEVERS
Toutes réparations. Agence des motos D.F.R.

AVIS IMPORTANT

En raison de l'extension prise, dans la Région Nivernaise, par les opérations de constructions traitées avec le concours de la « PREVOYANCE DE L'OUEST », cette dernière Société, désireuse d'éviter toute confusion dans l'esprit de ses adhérents, tient à préciser qu'elle n'est pas une « Entreprise de Constructions », mais bien une Société d'Epargne fonctionnant sous le Contrôle de l'Etat, par application de la loi du 3 juillet 1913.

KURSAAL

DIMANCHE 6
LA CIBLE VIVANTE
Grande Comédie dramatique
Interprété par
EGED: MISSIN, WALTER, J. JENSEN
TRES GROS S.C. ES: MUSIC-HALL
Chanteur et voix
YOREMS
NE LAISSEZ PAS GELER VOTRE COMPTEUR
A GAZ

Robert RENAULT

Chirurgien-Dentiste
DE LA FACULTE DE MEDECINE DE PARIS
Démonstrateur de l'Ecole dentaire de France
CONSULTAION: tous les jours
de 10 h. à 12 h. matin excepté
le dimanche
4, rue Gambetta, NEVERS

Reveil de Noël!

AU CAFE DE LA PAIX
Grand Scupper Dansant
Avec le Jazz BERTAUD
Prix du scupper : 25 fr. par tête
Le menu est affiché dans l'établissement
N'attendez pas la veille pour retaper vos tables, il pourrait être trop tard.

L'Exposition gastronomique de la Fédération morvandelle de tourisme

L'exposition de gastronomie, organisée par la Fédération Morvandelle de Tourisme pendant la première semaine de février Selles Vauban, comportera comme les autres années, non seulement un dépôt de produits alimentaires et de spécialités culinaires, mais encore une dégustation de ses produits par le public qui pourra aussi se rendre compte de leur valeur et surtout de leur savoir.

Comme d'autre part les prix de vente seront indiqués, nul doute que d'actives transactions ne soient le premier résultat de cette exposition. Un autre résultat est la connaissance qu'ont maintenant les touristes, grâce à ces manifestations, de nos bonnes spécialités, qu'ils sont enchantés de trouver au cours de leurs voyages dans notre région, et qu'ils réclament chez les intéressés, hôteliers ou fournisseurs. A ce point de vue, la commission de gastronomie de la Fédération, le Club des 20 a fait une œuvre utile et durable.

Il importe que son appel soit entendu, et que l'effort soit continué et soutenu. Ceci réclame MM. les hôteliers, confiseurs, pâtisseries, charcutiers, négociants en vins, pour lesquels l'exposition est faite et qui se doivent d'y participer. Disons que plusieurs l'ont compris et se sont déjà fait inscrire, sans attendre la date d'ouverture des adhésions.

Nous donnerons prochainement les conditions du règlement et un aperçu des diverses catégories que comprendra l'exposition.

LES AMIS DE LA MUSIQUE

Mardi à 20 h. 30 très précises, salle du Cinéma Parc, premier concert des « Amis de la Musique », saison 1922-23.

Le programme de ce premier concert, dont la présence de M. Marcel Lampl et de Maurice Maréchal fait un véritable événement local, nous croisons qu'il est bon de rappeler au public nivernais que cette association n'arrive à honorer son budget annuel que grâce à des abonnements dont le prix, si on le compare à celui des auditions à but commercial est absolument minime.

Mais le désintéressement absolu de ses membres a été, dans les budgets antérieurs, et il se voit obligé de faire un pressant appel à leurs compatriotes pour les aider à continuer leur œuvre de décentralisation artistique.

Voilà la sixième année que, grâce à elle, Nevers est félicité, chaque hiver, de séries musicales qui se font entendre des maîtres tels que les Ristler, les Enesco, les Turci, sans parler des cantatrices ou des chanteurs célèbres ou des ensembles instrumentaux les plus appréciés au monde entier.

Rappelons encore, au sujet du concert de mardi, que Lampl est un des pianistes les plus justement en vue de l'époque actuelle, que son interprétation des « préludes de Chopin » est pour ceux qui l'ont entendue, inoubliable, et que la virtuosité de Maréchal attire à tous ses concerts l'élite musicale parisienne.

Les abonnements se sousscrivent chez M. Gélis, 3, place Mancini. La location des places volontaires y est ouverte également.

LE PRINCE CHARMANT

avec Claude France, Kathale Kovacko
avec Claude France, Kathale Kovacko
INTERMEDE: Le célèbre ténor COGNAC
Trouvailles: — Réclamer au bureau de police un chapelet.

Pharmacie de garde

Aujourd'hui dimanche, la pharmacie Clostre, 9, rue Saint-Etienne, restera ouverte toute la journée.

VENTE DE HÉRIGOTS

Le maire informe que la municipalité fera mettre en vente des hérissons blancs de premier choix au prix de 2 fr. 25 le blanc. La vente aura lieu au marché Carnot demain lundi 7 décembre, de 9 à 11 heures, et le cas échéant, le soir, de 17 à 19 heures.

Etat civil

Naissance. — Genevieve Flamand, rue de Paris 1.

Décès. — Marcel Panariou, 29 ans, garçon coiffeur, rue de Paris, au Poirier, 72 ans, veuve de Gilbert Bourneuf, rue de l'Oratoire, 32.

REUNION DU GROUPE DEPARTEMENTAL DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Le 13 décembre courant, à 10 heures du matin, aura lieu salle de la mairie, la réunion du bureau et des membres faisant partie du groupe départemental de l'Union nationale des combattants de la Nièvre.

Objet : situation du groupe ; le compte rendu financier ; vœux, questions diverses.

A la suite de cette première, une seconde réunion aura lieu concernant la situation et le retraité militaire de l'U. N. C. dans le département.

CHATRONS PERDUS

18 motifs, blancs, 2 oreilles fendues, se sont échappés des embouches de Champignieux, près de Saint-Saulge. Prière donner renseignements à M. HIGON, à Paix, aux Champignieux.

M. Emile MARCEAU

Saint-Saulge, prévient MM. les agriculteurs qu'il est acheteur de toutes bêtes d'accouplement. Enlèvement à domicile. Téléphone 16.

DECIZE

HOTEL DES NEGOCIANTS
Recommandé aux Touristes et Voyageurs
P. CAILLOT, chef de cuisine, propriétaire
Noces et banquets — Salle de 100 couverts
Matériel complet pour noces à la campagne
Prix modérés — Téléphone 77

FOURCHAMBAULT

HOTEL-CAFE-RESTAURANT
« LESTILLEULS »
Place de la Gare, Téléphone 17

Ph. BEAU

Dimanche et fête, en matinée, apéritif concert
En soirée, bal à grand orchestre
LOGATION D'AUTOMOBILES

Près de Saint-Révérier une locomotive déraile

Pas d'accident de personnes

Le dernier train du soir se dirigeant sur Corbigny a déraillé au kilomètre 56,200, un peu après avoir dépassé la gare de Saint-Révérier. Seule la locomotive est sortie des rails. On attribue cet accident à un écartement de la voie.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais la correspondance avec le train de Paris a été manquée.

LA CHARITE

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. le docteur Lebeuf, maire.

L'école de filles obtient une subvention de 1000 francs pour achat d'appareils de physique et de chimie.

— MM. Montpetit et Laurent sont désignés pour faire partie du syndicat intercommunal d'électrification.

— Le conseil porte de 50 à 100 francs par an le prix de l'abonnement au journal du cheval de la ville.

— Renouvelé les pouvoirs des directeurs de la caisse d'épargne de MM. Pétreau, Gustave, Chaudron et Lomard.

— Désigne M. Mazille, Loiseau, Journé, Monard, en remplacement de directeurs démissionnaires.

— Liste des délégués. Sont désignés comme délégués : MM. Lejaud, Chaudron et Mellot.

— Répartiteurs. Sont désignés : MM. Lejaud, Derivant, Neault, Lebraud et Mellot comme répartiteurs domiciliés.

— Anastole Buy, Charrois, Raiga, Edmond Loiseau comme répartiteurs non domiciliés.

— Le conseil a décidé d'attendre pour donner suite aux revendications du personnel communal que le conseil général se soit prononcé sur le même objet en faveur des employés départementaux.

— Donne avis favorable à la location de la salle pendant 5 ans pour l'établissement d'une salle de fêtes et de cinéma, moyennant un loyer minimum de 2.000 francs, imis d'aménagement restant à la charge du preneur suivant convention à intervenir.

— Donne avis favorable au projet d'établissement d'un pont de secours au-dessus du chemin de fer P.-L.-M., projet présenté par M. Montpetit.

— Réveille de la loi à partir du 1er janvier 1923 le tarif des abonnements aux eaux, sauf en ce qui concerne les familles nombreuses.

— Émet un vœu tendant à la création d'un service bi-hebdomadaire d'autobus entre Saint-Aubin-Forges et La Charité.

— Donne avis favorable à un projet d'établissement de paves sur les distributeurs d'essence placés sur la voie publique.

BONA

Perdu parcours de Bons à Forges, le 4 courant, vers 10 heures, UN PHARE D'ATOME, marque « Béard » n° 335, série N. en curve, ainsi que le porte-phare.

Prière aviser M. Emile BAUGHET, à St-Eloi, récompense.

SAINT-ELOI

Blagage des arbres. — MM. les propriétaires ou fermiers ruraux des chemins ruraux sont invités à faire l'élagage et le nettoyage des arbres et des haies bordant ces chemins, avant le 15 janvier 1923.

Etat civil

Naissance. — Ginette Janty ; Stéphanie Mazin ; Odette Duc ; Suzanne Petit ; Maurice Billon.

Décès. — Robert Malivin 6 mois ; Benoite Durand, 55 ans ; Jean Berdon, 49 ans ; Armand Ravier, et Rachelle Couit.

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS

Comment se rendre au Maroc

Il est rappelé qu'en utilisant le Réseau d'Orléans, on peut se rendre au Maroc par divers itinéraires :

1) Par Bordeaux-Casablanca. — Départ de Bordeaux trois fois par mois. Traversée en 3 jours. Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay et de divers gares du Réseau d'Orléans.

2) Par Algésiras-Pauze. — Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Algésiras. Sud-Express entre Paris et Madrid. Entre Madrid et Pauze, train rapide quotidien service tri-hebdomadaire de nuit. Traversée quotidiennement par Tanger en trois heures. De Tanger à Casablanca par Rabat. Service automobile quatre fois par semaine, trajet dans la même journée (billets à Paris) à la gare de Quai d'Orsay et à l'Agence de la Cie d'Orléans (10, Bouv. des Capucines).

3) Par Toulouse-Casablanca (par avion). — Trajet en chemin de fer jusqu'à Port-Vendres par Limoges-Toulouse ; service hebdomadaire (le lundi) par paquebot rapide entre Port-Vendres et Oran. Entre Oran et Oudjda, Oudjda et Fez, Fez et Casablanca trajet par voie ferrée ou par avion ; service automobile entre Oudjda et Casablanca.

4) Consulter le Livret Guide Officiel de la Compagnie d'Orléans en vente dans ses gares et bureaux de ville.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Emond Chevallier, 31 ans, peintre-décorateur, domicilié à Vichy, plaie profonde au niveau de la main droite ; François Michel, 49 ans, directeur agricole, contusion au Champ-Roubeau, fracture à la tête de l'humérus gauche.

Etat civil

Naissances. — Maurice Lorut, aux Champs ; Georges Flury, à Monperoux ; Georges Passerat, aux Guinames ; Camille Avignon, avenue Jean-Jaures ; Moïse Xenet, aux Raymonds.

Décès. — Jean Delaire, employé de bureau à Vichy, et Gabrielle Magi, employée de commerce, rue Victor-Hugo ; Antoine Michel, ouvrier charpentier, rue de Bellevue ; Marcelle Suzanne employée à la Compagnie Péninsulaire et des Indes, rue de Bellevue ; Marie-Louise Dumarty, couturière, aux Compoint.

Mariages

— Léon Allet, 62 ans, chauffeur, rue François-Berlin, et Madeleine Buserrolles, 40 ans, rue de Beauvoir, à Vichy. Mariés à 2 ans, employé de bureau, et Gabrielle Magi, 23 ans, employée de commerce, rue Victor-Hugo.

Décès. — Antoinette Gaudard, 32 ans, épouse de Étienne Roux, rue Gabriel-Rainin ; Louis Michel, 60 ans, directeur agricole, rue de Bellevue ; Pierre Chabert, 81 ans, veuve de Pierre Chausserat, aux Justices.

PUY-D-DOME

Un drame de la foie à Issoire

Neurasthénique, une femme blessée à coups de couteau son mari et un voisin

Issoire, 5 décembre (de notre correspondant particulier). — Une femme, Mme Germaine Gérard, 26 ans, dont le mari est adjudant au 13^e régiment d'artillerie à Issoire, donnait des signes de neurasthénie aiguë. Un docteur ayant conseillé à M. Gérard de distraire la malade, il invitait fréquemment des amis à venir passer la soirée chez lui.

— Avant-hier, à 21 h. 30, Mme Gérard quitta ses hôtes pour aller se occuper. Quelques minutes plus tard, elle faisait irruption dans la salle à manger, les yeux hagards, et brandissant un long couteau de cuisine très pointu. Avant qu'on ait eu le temps d'intervenir, la malade se précipita sur son mari et lui porta à la tête plusieurs coups de son arme, le blessant peu gravement.

— L'un des amis de M. Gérard, M. Berlin, 36 ans, marchand des legumes, au 113^e A. A., voulut maîtriser la folle, mais avant d'y parvenir, il reçut trois violents coups de couteau, dont un au bras et une profonde blessure dans la région lombaire.

— La malheureuse a été transportée à l'hôpital de Clermont où on s'est à été engagé, s'agissant d'une femme en proie à une crise de neurasthénie. La victime est père de trois enfants en bas âge.

ALLIER

BELLERIVE-SUR-ALLIER

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Burlet, maire, pour délibérer sur son ordre du jour.

— Chemin du moulin Mazan. Approbation des actes de cession des terrains. M. le maire soumet à l'approbation du conseil municipal les actes de cession amiables des terrains ayant servi à l'assiette du chemin vicinal ordinaire n° 16 dit du moulin Mazan.

— Le conseil après examen les approuve.

— Canalisation de l'avenue de Vichy pour le gaz. Le maire décide de faire intervenir auprès de M. le directeur de la Cie du Bourbionnais, à Cussel, en vue de la canalisation pour le gaz de l'avenue de Vichy, partie comprise entre la rue du Golf et la source Boussanges.

— Règlement des dépenses arriérées. — Le conseil est d'avis d'inviter tous les fournisseurs de la commune à faire parvenir en mairie avant le 10 décembre de chaque année les mémoires de tous les travaux et fournitures qui leur sont dus.

— La commission des finances est chargée d'étudier un nouveau système comptable.

— Révision du taux d'allocation aux familles nombreuses. — Le conseil s'inspire du barème qui est en vigueur et décide par l'administration, décide de porter à quatrevingt francs le taux de l'assistance aux familles nombreuses.

— Demande d'une subvention au conseil général à effet d'aider la commune à payer les réparations effectuées aux immeubles communaux. — Le conseil est d'avis de solliciter une subvention au conseil général pour participation dans les frais que nécessitent divers travaux urgents aux maisons d'écoles et autres immeubles communaux.

— Lotissement Buisson et Gauthier de la source intermittente. — Sous certaines réserves concernant l'établissement de la rue Gabriel Rainin, portée à 11 mètres 50, la mise en état de la source de la source intermittente, l'assainissement et l'embellissement local, le conseil donne un avis favorable au projet de lotissement qui lui est présenté.

— Rétablissement de l'indemnité de résidence aux fonctionnaires de la commune. — En raison du coût exorbitant de la vie, le conseil décide de rétablir l'indemnité de résidence d'Etat en faveur des fonctionnaires de la commune et insiste tout particulièrement pour que cette indemnité soit uniforme à celle de Vichy dont Bellerive est comme faubourg.

— Indemnité à Mme veuve Gauthier chargée de l'allégement des deux exécutés. — Le conseil alloue une somme de 250 fr. à Mme veuve Gauthier qui veut bien assurer ce service.

— Union Sportive. Réorganisation. — Désigne deux de ses membres les plus qualifiés MM. Gélis et Vexat pour constituer le comité et faire un rapport qui sera présenté à la prochaine réunion de l'assemblée.

— Compagnie des Sapeurs-Pompiers. — Le conseil sur le rapport de sa commission des finances, décide de verser les comptes de la compagnie des sapeurs-pompiers.

— Eclairage public. Demande de nouvelles lampes. — Le conseil accueille favorablement les demandes qui lui sont faites en vue de l'insuffisance des lampes existantes. Elles seront placées à celle de Vichy dont Bellerive est comme faubourg.

— Indemnité à Mme veuve Gauthier chargée de l'allégement des deux exécutés. — Le conseil alloue une somme de 250 fr. à Mme veuve Gauthier qui veut bien assurer ce service.

— Union Sportive. Réorganisation. — Désigne deux de ses membres les plus qualifiés MM. Gélis et Vexat pour constituer le comité et faire un rapport qui sera présenté à la prochaine réunion de l'assemblée.

— Compagnie des Sapeurs-Pompiers. — Le conseil sur le rapport de sa commission des finances, décide de verser les comptes de la compagnie des sapeurs-pompiers.

— Eclairage public. Demande de nouvelles lampes. — Le conseil accueille favorablement les demandes qui lui sont faites en vue de l'insuffisance des lampes existantes. Elles seront placées à celle de Vichy dont Bellerive est comme faubourg.

— Indemnité à Mme veuve Gauthier chargée de l'allégement des deux exécutés. — Le conseil alloue une somme de 250 fr. à Mme veuve Gauthier qui veut bien assurer ce service.

LES AMIS DE LA MUSIQUE

La prochaine séance des Amis de la Musique aura lieu le jeudi soir 17 décembre, à 20 h. 45, salle des fêtes du Pensionnat Saint-Gilles.

Elle sera consacrée à l'audition du *Freischütz*, opéra romantique en trois actes de Weber, qui sera donnée sous la direction de M. Vincent d'Indy, avec les concours de Mme Fanny Malhory-Marsella, soprano ; M. Gabriel Piquel, ténor ; M. Maurice Tremblay, baryton ; Mme Edwige Bergson ; M. Louis Chacton des clairs de la Schola, de l'Ecole de musique et d'artistes de la ville. Chœurs et orchestre : 120 exécutants.

Les personnes qui ne font pas encore partie des Amis de la Musique et désirent assister à ce concert sont priées d'adresser leur adhésion à la Société le plus tôt possible, au secrétaire, 19, rue Gaston, à Moulins.

LA FETE DE N.-D. DU TRAVAIL

Aujourd'hui, à la cathédrale, fête annuelle de la Confrérie de N.-D. du Travail.

Le matin, à 8 heures, messe de communion générale célébrée par S. Mgr l'Evêque.

Le soir, à 20 heures, grande cérémonie traditionnelle, sous la présidence de Sa Grandeur, monseigneur de Clermont, évêque de Moulins, assisté de M. de Chantelle, Procureur et salut solennel.

Une fâcheuse panne. — Vendredi après-midi, vers 16 heures, l'automobile de Mme de Rocquelaure, habitant à Bourbionnais (Saint-Éloi), s'arrêta soudain, par suite d'une panne, sur les rails du passage à niveau de la rue de Lyon. Pendant que le chauffeur s'efforçait, mais en vain, de la remettre en marche, un train venant de la direction de Moulins, appartenant à la garde-barrières s'élança au-devant pour faire des signaux d'arrêt au mécanicien. Mais il était trop tard. La locomotive arrivant sur l'automobile, la brisa presque complètement. Inutile de dire que l'occupant du véhicule s'était arrêté garé du choc.

Conférence filmée. — Des vétérans de l'automobile, notre confrère M. Paul Meyan, qui fonda avec le marquis de Dion, l'Automobile-Club de France et organisa toutes les grandes courses qui ont lancé l'automobile, présentera le dimanche 10 décembre, à 14 heures, au Grand Hôtel, une conférence populaire, un film important dont le titre est : « Le pneumatique et l'automobile ». Attractif et instructif, la conférence filmée de M. Paul Meyan, intéressera tous ceux qui aiment l'automobile et le sport.

A la gare. — Vendredi, en gare de Moulins, il a été exposé à l'occasion de la foire, 92 wagons de bestiaux, 74 en petite vitesse et 18 en grande vitesse.

Le temps. — Hier, temps beau, très froid. Le thermomètre, indiquait : à 7 heures — 10° ; à midi — 5° ; maxima — 4° ; minima — 12°. Baromètre 775 mm.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par Mme Véral, rue François-Péron, une broche ; par M. Devaux, 37, place d'Allier, un billet de banque ; par Mme Vaudouin, 45, rue de Bourgogne, un bonnet ; par M. Maître, chez M. Masseret, aux Rouilloux, une montre en argent ; par M. Lafont, 8, rue D'Assas, une montre en or de marque de France.

A qui le chien ? Un jeune chien coquer s'est réfugié chez M. Déchamps, rue de l'Ancre-Dépot.

Les vols de bicyclettes. — Vendredi soir, vers 20 h. 45, M. Jean Chaput, facteur des postes, entra au Grand Café pour faire la levée de la boîte aux lettres fixée à l'intérieur de cet établissement. Il avait laissé sa bicyclette à la porte. A sa sortie, une minute après, constata la disparition de sa machine ; un voleur s'en était emparé prestement.

Une demi-heure auparavant, deux autres bicyclettes avaient été volées, rue du Pont-Ginguet, par le délinquant Martel. L'une appartenait à M. Gabriel Touzin, galochier rue du Pont-Ginguet ; l'autre à Mme Augustine Mochin, habitant aux Magnols, faubourg de la Madeleine.

Les trois vols ont porté plainte à la police, qui recherche les voleurs.

On arrête un voleur. — Antoine Dupuis, 52 ans, a été écroué à la Mal-Coiffé, pour vol de plusieurs peaux de lapins au préjudice de son logeur, M. Péronnet, rue du Pont-Ginguet. Dupuis a avoué le vol de trois peaux seulement, tandis que M. Péronnet soutient qu'il lui en a été dérobé cinq.

Les Anciens de la rue Louis-Blanc. — Les Anciens élèves de l'école de la rue Louis-Blanc sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures.

Ordre du jour : Compte rendu de la séance au théâtre ; questions diverses.

La hausse des resemelages. — Le syndicat des cordonniers de Moulins, dans sa dernière réunion, a décidé de porter à la connaissance du public le cours des cuirs afin que celui-ci se rende compte que l'augmentation du prix des réparations est justifiée et est même en dessous de celle du cuir et autres matières premières.

Prix du cuir à semelles : juin 1914, 7 fr. 75 le kilo ; 1921 : 22 fr. ; décembre 1922, 41 fr. 75.

CHEMIN DE FER P.-L.-M.

Une nouvelle station dénommée Billy-Marcant, située entre les gares de Crechy et de Saint-Germain-des-Fossés, sur la ligne de Paris à Clermont, sera ouverte au public, le 10 décembre prochain.

Elle sera desservie par les trains de voyageurs ci-après :

Direction de Saint-Germain-des-Fossés : trains 1103 à 8 h. 11 ; 1.075 14 h. 3 ; 1.115 20 heures 30.

Direction de Moulins : trains 1.092 à 7 h. 41 ; 1.128 à 14 h. 57 ; 1.056 à 18 h. 47.

Cette station sera ouverte au service des bagages, clients et articles de messageries, y compris les denrées, finances et valeurs, dont le poids n'excède pas 100 kilos par colis les expéditeurs et destinataires seront tenus d'aider à la manutention.

GANNAT

IL SE CONSTITUE PRISONNIER

Condamné récemment à 6 jours de prison pour coups et blessures, Vincent Laville, 45 ans, journalier, sans domicile fixe, s'est constitué prisonnier à la gendarmerie de Gannat.

Laville a été écroué à la prison pour y subir sa peine.

SAINTE-POURÇAIN-SUR-SIOULE

Pharmacie de garde. — Le service de garde des pharmacies sera assuré aujourd'hui par la pharmacie Mariel.

Lyre de Sainte-Pourçain. — Ce soir aura lieu le banquet de Sainte-Géville de la Lyre de Sainte-Pourçain. Après un dîner copieux, les membres des sociétés se rendront à l'hôtel Municipal, place de la Chaume où le banquet sera servi.

Etat civil

— Guy Morin, rue Ampère ; Denise-Henriette Lusière, avenue de Saint-Bonnet ; André Joseph Jajet aux Bouchevères.

Décès. — Anne Labonne, épouse Taviot, 36 ans, à Bord.

Mariages

— Camille Deshayes, à Gannat, et Marie-Anne, plâtrier à Tienté (Allier) et Virginie Jully, aux Genies ; François Talon, négociant à Moulins, rue des Pêcheurs et Thérèse Dumas, route de Montbenaud.

ZEURE

Arrestation. — Rédevable au trésor d'une somme de 684 francs, à la suite d'une condamnation pour chasse, Louis Primitault, 62 ans, journalier à Gannat, n'a pu s'acquitter de sa dette. Il a été écroué à la prison de Moulins pour y subir un contrat de deux mois.

MOULINS

Les élections d'aujourd'hui

Le comité de direction de l'Association commerciale et industrielle a décidé, dans sa réunion du 4 décembre courant, de faire un appel pressant aux commerçants et industriels pour leur demander de vouloir bien prendre part, en grand nombre au scrutin qui est ouvert aujourd'hui 6 courant, à l'effet de procéder au renouvellement des membres de la chambre et du tribunal de commerce.

Les candidats sont :

Pour la Chambre de Commerce : MM. Charpy, membre du conseil supérieur du travail, ancien président du syndicat des entrepreneurs du bâtiment, membre sortant ; Merle, ancien négociant à Cussel, membre sortant ; Tissot, ancien négociant, ancien conseiller d'arrondissement, ancien maire du Donjon, membre sortant ; Rouillon, maître de verrerie à Souvigny.

Pour le tribunal de commerce : MM. Henri Pinston, juge titulaire sortant, directeur de la Banque Populaire de Moulins ; Jules Bussière, ancien juge, négociant à Moulins, chevalier de la légion d'Honneur, président d'association commerciale et industrielle ; Léon Mestraud, ancien juge suppléant, représentant de commerce ; Pierre Loustric, juge suppléant sortant, négociant en vins ; Pierre Oster, entrepreneur de travaux publics à Moulins ; Léon Loizel, juge suppléant sortant, industriel à Moulins.

LES AMIS DE LA MUSIQUE

Le tribunal a condamné : — Pour chasse sans permis, à 100 fr. d'amende et la confiscation de la ferme Raymond Olanier, de Conians-sur-Loing.

— A 50 fr. d'amende avec sursis, M. Raymond Lamy, cultivateur, à Dammarie-sur-Loing.

— Pour outrages à garde, M. Carmignac, cultivateur à La Seille-sur-le-Bled, à 16 fr. d'amende.

— Pour chasse sur le terrain d'autrui, M. Raymond Presses, de Grolles, à 100 fr. d'amende ; M. Georges Labourse, de Narges, à 500 fr. d'amende avec sursis ; MM. Antoine Flye, Poisson père et fils, de Fonteny, à 50 fr. d'amende avec sursis ; de Dorville, à 50 fr. d'amende ; de Pacault, de Châlette, à 50 fr. d'amende avec sursis.

— Il a acquitté MM. Dubois et Morize, domestiques de ferme à Nogent-sur-Vernisson, qui ont emporté à la ferme de leur patron M. Thiénot, des lapins qu'avait tués une fauchaise dans la coupe d'un champ peu traité.

— Il a condamné à 6 jours de prison par défaut, le chef canonnier Paul Durand, 45 ans, qui, à la suite de sa condamnation par défaut, a été arrêté par un journaliste de Moulins, qui a porté des coups au journaliste de Moulins, qui a été arrêté par un journaliste de Moulins, qui a été arrêté par un journaliste de Moulins, qui a été arrêté par un journaliste de Moulins, qui a été arrêté par un journaliste de M

CHER

BOURGES

La prochaine audition de la Schola Saint-Etienne

Nous rappelons que la prochaine audition de la Schola, aura lieu le lundi 14 décembre, au Grand-Falais.

Au programme : « Les Saisons » de Haydn, avec le concours de Madame Jane BATHORI et de M. Max MOUTIA.

Mme Jane Bathori est une des meilleures cantarines de l'heure présente.

Professeur à l'Ecole Normale de Paris où elle fait partie d'un corps enseignant qui ne comprend que des sommités.

Le ténor Max Moutia, originaire de l'île Maurice, après de solides études à Paris sous la direction de M. Jean Ferrer.

Assistance aux vieillards, infirmes et incurables. Le maire porte à la connaissance de ses administrés.

Le temps. — Température la plus basse de la nuit : 3°4 ; du jour, + 3° ; hauteur barométrique, 769.

Prévisions : Variations barométriques faibles ; continuation du temps froid.

Bicyclette retrouvée. — La bicyclette dérobée le 21 novembre, par M. Roland, rue de la Cartouche.

Etat civil : Décès. — André Chapel, femme Galais, 6 ans, chausseuse de Chappes ; Marie Bouquet.

ON RETIRE INDEMNITE UN ENFANT TOMBE DANS UN PUIT. Le jeune Miens, 13 ans, domestique chez M. Liger.

SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY. Récolte du vin. — Voici le résultat de la récolte de vin pour la commune.

SAINT-AMAND. A qui la chienne. — Une chienne, sans collier, s'est réfugiée chez M. Chazot.

CHATEAUNEUF. Vol. — S'étant absent pendant une heure 30, un malfaiteur inconnu profita de cette absence pour s'introduire dans le domicile de Mme veuve Méroux.

FEUILLETON DE PARIS-CENTRE -29- Le Maître de Ballantrae

Par R.-L. STEVENSON Traduit de l'anglais par Théo VARLET

il se fatiguait vite, se mettait à bâiller, apportait dans les relations pécuniaires, où elle est certes très déplacée, une facilité qui continuait à la négligence.

YONNE

SENS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : — Joch Nojeleich, Polonais, 33 ans, ouvrier agricole à Toucy, est condamné à 10 fr. d'amende.

Rose Lebed, 25 ans, manouvrière à Tonoy, de même nationalité est condamnée à la même peine, pour le même délit.

— Un autre Polonais, Nociuch Szwedowski, 23 ans, manouvrier à Voisines, est condamné, par défaut, à 50 francs d'amende, même délit.

— Joseph Grajenard, 46 ans, Théo-Slovaque, qui travaillait à Saint-Siroin, est condamné, par défaut, à 50 fr. d'amende par défaut de carnet.

— Pierre Chevrier, 30 ans, et sa femme née Marie Simon, 27 ans, sujets suisses, manouvriers à Vollet, sont condamnés à 25 fr. d'amende par défaut, même délit.

— Bartoldi Ferruccio, 26 ans, Italien, manouvrier à Saint-Siroin, attrape 16 francs d'amende, même délit.

— 50 fr. d'amende à Charles Antoine, 28 ans, manouvrier, sans domicile fixe, pour avoir voyagé sans billet de Montreaur à Sens.

— Marcel Polin, électricien, 23 ans, sans domicile fixe, qui a voyagé de Melun à Sens sans billet, est condamné par défaut à la même peine.

— 6 jours de prison par défaut à Victor Gressieu, 58 ans, manouvrier à Villeneuve-Archevêque, inculpé d'ivresse en récidive.

— 8 jours de prison avec sursis à Julien Génier, 19 ans, cultivateur chez M. Penonier, à Subigny, pour vol.

— 16 francs d'amende à Aimé Juilliard, 41 ans, manouvrier à Vernoy et à René Loussoert, 22 ans, commis laitier à Vernoy, pour coups réciproques.

— Marcel Langlois, 22 ans, cultivateur à Véron et Antoine Rodriguez, Portugais, 22 ans, domestique à Molay-le-Grand, sont poursuivis pour coups réciproques.

MARCHES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN. Le maire rappelle que, par décision du conseil municipal du 7 novembre dernier, les marchés de Noël et du Jour de l'An ont été supprimés et remplacés par deux marchés qui se tiendront les jeudis 24 et 31 décembre.

Au lycée de Sens. — Il vient d'être fondé un lycée association qui prend le titre de « Société de bienfaisance au lycée de Sens » ayant pour but de venir en aide à des familles pauvres mais honnêtes de la ville de Sens.

Soirées artistiques. — Aujourd'hui dimanche 6 décembre, le Cercle Catholique donnera une première représentation de « La vie de Jésus », en tableaux vivants, avec accompagnement de musique nécessaire.

Accident du travail. — M. Georges Thomas, 35 ans, employé au lycée de Sens, a été blessé par un objet lancé par un élève du lycée de Sens.

Accident du travail. — M. Georges Thomas, 35 ans, employé au lycée de Sens, a été blessé par un objet lancé par un élève du lycée de Sens.

Accident du travail. — M. Georges Thomas, 35 ans, employé au lycée de Sens, a été blessé par un objet lancé par un élève du lycée de Sens.

Accident du travail. — M. Georges Thomas, 35 ans, employé au lycée de Sens, a été blessé par un objet lancé par un élève du lycée de Sens.

SAONE-ET-LOIRE

LOUHANS

CONSEIL MUNICIPAL

Réuni sous la présidence de M. Ferdinand Bourgeois, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

— Etablit le budget primitif de 1926. Ce budget présente en recettes, 353.937 fr. 09 et, en dépenses, 353.788 fr. 23.

— Accorde une augmentation de traitement à la maîtresse d'internat du collège de jeunes filles.

— Décide de faire abattre un certain nombre de peupliers se trouvant au carrage du Bran.

— Décide de faire abattre un certain nombre de peupliers se trouvant au carrage du Bran.

— Décide de faire abattre un certain nombre de peupliers se trouvant au carrage du Bran.

— Décide de faire abattre un certain nombre de peupliers se trouvant au carrage du Bran.

— Décide de faire abattre un certain nombre de peupliers se trouvant au carrage du Bran.

— Décide de faire abattre un certain nombre de peupliers se trouvant au carrage du Bran.

— Décide de faire abattre un certain nombre de peupliers se trouvant au carrage du Bran.

— Décide de faire abattre un certain nombre de peupliers se trouvant au carrage du Bran.

— Décide de faire abattre un certain nombre de peupliers se trouvant au carrage du Bran.

— Décide de faire abattre un certain nombre de peupliers se trouvant au carrage du Bran.

— Décide de faire abattre un certain nombre de peupliers se trouvant au carrage du Bran.

— Décide de faire abattre un certain nombre de peupliers se trouvant au carrage du Bran.

— Décide de faire abattre un certain nombre de peupliers se trouvant au carrage du Bran.

— Décide de faire abattre un certain nombre de peupliers se trouvant au carrage du Bran.

— Décide de faire abattre un certain nombre de peupliers se trouvant au carrage du Bran.

— Décide de faire abattre un certain nombre de peupliers se trouvant au carrage du Bran.

MACON

Dans les P. T. T.

M. Laville, contrôleur à Maçon passe contrôleur à Privas ; M. Affre, contrôleur à Chalon, passe contrôleur à Marseille ; M. Butin, contrôleur au Creusot, passe contrôleur à Lyon.

Elagage des haies. — M. le préfet de Saône-et-Loire vient de prendre un arrêté prescrivant l'elagage des haies vives à 1 m. 33 de hauteur dans les croisements et tournants de route.

Le prix du pain. — Une hausse s'étant produite sur les farines, la chambre syndicale de la boulangerie maconnaise a fixé le prix du pain de consommation courante à 1 fr. 63 le kil. et le prix de la farine à 2 fr. 35.

Atout. — M. le maire fait connaître qu'aujourd'hui à 10 heures du matin, il sera procédé à la vérification du bon fonctionnement de la sirène d'alarme d'incendie.

Naissances. — Anne Dellenin, en Filhouse, 2 ; André Talbot, rue Legrand, 3 ; Jean Lagoutte, aux Moreaux ; Germaine Gauthier, boulevard Laureau ; André Rebourg, boulevard de la Croix-Verte ; Nicole Bouffière, boulevard Laureau ; Marguerite Dechaume, boulevard Laureau.

Publications de mariages. — Marcel Platret, employé de banque et Germaine Rouget, à Epinaux-les-Mines ; Jean-Baptiste Cleveland, tôlier chaudronnier et Marcelle Carne, épouse ; Jean Rousset, valet de chambre et Annette Labonde.

Mariage. — Marie Rosier, lieutenant au 134^e d'infanterie à Chalon-sur-Saône et Simone Carne.

Décès. — Marie Bonnot, 23 ans, religieuse, rue aux Rats ; Louis Parry, 38 ans, receveur municipal, place du Champ de Mars ; Jean-Marie Guillot, 73 ans, journalier, rue de la Vieille-Halle ; François Richin, 59 ans, sabotier à Fragny ; Reine Chausserin, célibataire, 73 ans, sans profession, place du Champ ; Anne Bernard, épouse de Jean-Ernest Gallier, 44 ans, route de Mesvres ; Léonard Goret, 37 ans, ancien conducteur à la Cie P.-L.-M., rue de la Vieille-Halle ; Claude Polignon, 74 ans, rue Lauchien-le-Boucher.

Accidents du travail. — Froment Geslon, plâtrier, rue de la République, employé au P.-L.-M., blessé par un objet lancé par un élève du lycée de Sens.

Accidents du travail. — M. Georges Thomas, 35 ans, employé au lycée de Sens, a été blessé par un objet lancé par un élève du lycée de Sens.

Accidents du travail. — M. Georges Thomas, 35 ans, employé au lycée de Sens, a été blessé par un objet lancé par un élève du lycée de Sens.

Accidents du travail. — M. Georges Thomas, 35 ans, employé au lycée de Sens, a été blessé par un objet lancé par un élève du lycée de Sens.

Accidents du travail. — M. Georges Thomas, 35 ans, employé au lycée de Sens, a été blessé par un objet lancé par un élève du lycée de Sens.

Accidents du travail. — M. Georges Thomas, 35 ans, employé au lycée de Sens, a été blessé par un objet lancé par un élève du lycée de Sens.

Accidents du travail. — M. Georges Thomas, 35 ans, employé au lycée de Sens, a été blessé par un objet lancé par un élève du lycée de Sens.

Accidents du travail. — M. Georges Thomas, 35 ans, employé au lycée de Sens, a été blessé par un objet lancé par un élève du lycée de Sens.

Accidents du travail. — M. Georges Thomas, 35 ans, employé au lycée de Sens, a été blessé par un objet lancé par un élève du lycée de Sens.

Accidents du travail. — M. Georges Thomas, 35 ans, employé au lycée de Sens, a été blessé par un objet lancé par un élève du lycée de Sens.

Accidents du travail. — M. Georges Thomas, 35 ans, employé au lycée de Sens, a été blessé par un objet lancé par un élève du lycée de Sens.

CHALON-SUR-SAONE

Chambre de Commerce de Chalon, Autun, Louhans

Voici la liste des candidats à l'élection d'un journal du 6 décembre : M. Henri Lagoutte, directeur des Mines de Blanzy ; M. Montcaux-Les-Mines (membre sortant) ; M. Louis Thévenot, commerce de bois et sciérie mécanique à Chalon-sur-Saône (membre sortant).

Deuxième catégorie. — M. Balland-Brunaux, négociant en charbon, à Chalon-sur-Saône (membre sortant).

Troisième catégorie. — M. Emile Bertrand, imprimeur à Chalon-sur-Saône (membre sortant) ; M. Ferdinand Bourgeois, maître de Louhans, (membre sortant).

Médaille militaire. — L'« Officiel » annonce que la médaille militaire a été conférée aux anciens militaires ci-après :

Pierre Mignard, ex-soldat au 256^e d'infanterie gravement blessé dans les Vosges, le 29 août 1914 ; Jean-Marie Buisson-Poulletier, ex-caporal au 27^e d'infanterie très gravement blessé à l'attaque du 27 avril 1917.

Une chute de trois mètres. — M. Joseph Genevois, 60 ans, maçon à l'entreprise Rapinat, est tombé d'une hauteur de trois mètres, se faisant de fortes contusions. Il a été conduit à l'hôpital.

Police des chiens. — A partir du 1^{er} janvier 1926, tous les chiens de première et deuxième catégorie, c'est-à-dire autres que les chiens de garde, devront porter suspendu au collier, d'une manière très apparente, une médaille délivrée par l'administration municipale.

Collecte de mariage. — Au mariage de M. Jacques Botton avec Mlle Marie-Louise Feuilant, une quête faite au profit du monument à produit la somme de 17 fr. 20.

Publications de mariages. — Antoine Guinet, à Ivry et Maria Mallet à Azy-le-Vif ; Vassil Lukychevitch, domestique agricole demeurant à Charolles et Hélène Champy, ménagère.

Décès. — Antoine Colin, 56 ans, falcémier à Charolles ; Adèle Chevret, veuve de Pierre Courgey, à Ciry-le-Noble ; Louise Morel, 91 ans, journalière, veuve de Benoît Michaud.

TOURNANS. Déclarations de récoltes de vins. — Résultats des déclarations faites à la mairie, s'appliquant à la récolte, 409 hectol. et nombre de déclarations, 437 ; récolte, 11.878 hectolitres stocks en cave, 2.326 hectolitres.

ASSOCIATION DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE. Une section creusinoise des anciens prisonniers de guerre de l'arrondissement d'Autun est actuellement en formation.

ROSEY. Déclaration de récolte. — Pour une superficie de 111 hectares 40 ares de vignes en rapport, il a été déclaré en 1925, par 108 récoltants, 3.285 hectolitres. Stocks antérieurs : 1.099 hectos.

GLUNY. Bizarre accident. — Un jeune homme de 14 ans, Jean Augard, domestique de ferme au hameau de Roche, conduisit le bétail à l'air libre. En laniant sur une vache pour la faire circuler, le bétail dont il se servait se brisa de l'un des morceaux de bois rattachés à l'attelage à l'endroit où, lui occasionnant une blessure assez grave.

DIGON. Service pharmaceutique. — Le service sera assuré le dimanche 6 décembre, par la pharmacie Coquelu, rue Nationale.

BOURBON-LANCY. Vol. — Il a été volé au préjudice de M. Puzenat, industriel à Bourbon-Lancy, 50 piquets servant à tracer le travail des maçons, de puits 7 tuyaux en ciment de 30 cm. de diamètre sur 1 mètre de long ont été complètement brisés et hors d'usage.

RECOLTE DES VINS. — Produit en 1925 : 19.588 hectos.

RECOLTE DES VINS. — Produit en 1925 : 19.588 hectos.

RECOLTE DES VINS. — Produit en 1925 : 19.588 hectos.

Je compris que mieux valait prendre le taureau par les cornes.

— Mr. Henry, dis-je, j'ai à vous annoncer une nouvelle qui vous réjouira beaucoup. Selon toute vraisemblance, vos mains sont pures de sang.

— Ah ! dit Mr. Henry. Puis soudain, se levant de son siège avec plus d'alacrité qu'il n'en avait montré encore, il posa l'index sur ma poitrine et me cria pour ainsi dire tout bas :

— Mackellar, dit-il, lorsque vous saurez quelque chose, avertissez-moi. Il nous faut prendre garde à lui, sinon il nous surprendra lorsque nous nous y attendrions le moins.

— Il n'osera plus se montrer ici, dis-je. — Oh ! s'il le fait dit Mr. Henry. Où que je sois, il sera.

— Il ne faut pas vous préoccuper de la sorte, Mr. Henry, dis-je.

— Non, dit-il, votre avis est très bon. Nous n'y penserons jamais, excepté lorsque vous aurez des nouvelles. Et puis, on ne sait pas, ajouta-t-il ; il est peut-être mort !

— Sa manière de prononcer la phrase me convainquit entièrement de ce que j'osais à peine soupçonner à savoir que, bien loin de se rappeler d'avoir voulu tuer son frère, il regretait seulement de n'y avoir pas réussi.

— Je gardai pour moi cette découverte craignant quelle ne lui portât préjudice vis-à-vis de sa femme. Mais j'aurais pu m'épargner l'embarras ; elle avait d'elle-même deviné le sentiment, et l'avait jugé tout à fait naturel.

— Et aucune nouvelle n'eût été mieux venue à Durrisdeer que celle de la mort du Maître. Ceci m'entraîna à parler de l'exception, mon vieux lord. Dès que mes inquiétudes au sujet de mon maître furent un peu moins vives, je m'aperçus d'un changement chez le vieux gentilhomme, son père, engorgement qui devait aboutir à de fatales conséquences.

— Je m'aperçus d'un changement chez le vieux gentilhomme, son père, engorgement qui devait aboutir à de fatales conséquences.

— Je m'aperçus d'un changement chez le vieux gentilhomme, son père, engorgement qui devait aboutir à de fatales conséquences.

— Je m'aperçus d'un changement chez le vieux gentilhomme, son père, engorgement qui devait aboutir à de fatales conséquences.

— Je m'aperçus d'un changement chez le vieux gentilhomme, son père, engorgement qui devait aboutir à de fatales conséquences.

— Je m'aperçus d'un changement chez le vieux gentilhomme, son père, engorgement qui devait aboutir à de fatales conséquences.

Avis mortuaires

Services et Messes

LA VIE AGRICOLE

Le palmarès du concours de blé de l'arrondissement de Montluçon

HAUTES CENTRALES DE PARIS

TIRAGES FINANCIERS

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Madame Annette CHARTON, Née DOREAU, Née DOREAU, décédée en son domicile à Fourchambault...

Un Service anniversaire sera célébré le jeudi 10 décembre 1925, à 10 heures, en l'église de Saint-Germain-Chassenay, pour le repos de l'âme de Madame veuve BIDEAU, née Louise JEANDET...

La commission, désignée par le Comité agricole de l'arrondissement de Montluçon pour effectuer le classement des concurrents inscrits pour le concours de blé coté d'une subvention principale de 4.000 francs...

VIANDES. — Cours moyen au kilo. Bœuf. Quart derrière, 1^{er} qualité, 8,50. Veau, 1^{er} qualité 10,00; paleron, 1^{er} qualité 7,00.

OBLIGATIONS COMMUNALES 1880. Le n° 708.476 est remboursé par 100.000 fr. Le n° 663.109 est remboursé par 25.000 francs.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Madame veuve François FLEURY, Née Jeanne BEAUME, décédée, au domicile de ses enfants...

M. Michel Pouillot; Mme et M. Jean Telon, et toute la famille remercient très sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de Madame Michel POUILLOT...

Importance de la culture du blé (proportion de la superficie emblavée par rapport à la surface en culture); coefficient 3.

BOURSE DU COMMERCE

SUCRES. — Courant, 221,50 et 222 payé; prochain, 224,50; 3 de janvier, 225 à 226; février, 229; mars, 230 à 231.

OBLIGATIONS FONCIÈRES 1909. Le n° 188.430 est remboursé par 100.000 fr. Le n° 954.764 est remboursé par 10.000 fr.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Jacques DARLET, décédé en son domicile à Pouques-Eaux...

M. et Mme Vialat et toute la famille remercient sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Madame Veuve AIMARD, Née Augustine ROUX...

Préparation du terrain et fumures employées; coefficient 1.

LE MARC DE PAISINS COMME ENGRAIS

Faites-en un compost en le disposant en couches successives de 20 à 25 cm d'épaisseur, saupoudrées de 4 % de sulfate de déphosphore...

FUSEES DANS LA NUIT... DANS LA MORT. Par Charles BONNETON. Fusées dans la nuit... dans la mort!

Par suite de circonstances imprévues, l'enterrement de Madame CHABOT, Née Eugénie DUTREUIL, qui devait avoir lieu le samedi 5 décembre...

BIBLIOGRAPHIE

REVUE SCIENTIFIQUE ILLUSTREE. Sommaire du 28 novembre: L'Hygiène et la Défense de la Santé publique, par le Dr Léon Bernard...

Propreté des cultures (accorder une importance particulière à cette considération); coefficient 2.

ANNÉCY SON CHOCOLAT

Le Chocolat est un déjeuner délicieux et aussi un dessert exquis. Que ce soit pour cuire, pour croquer comme friandise ou pour le goûter des enfants...

STOCK VISIBLE: 30.000 meubles. Entrée libre. — Prix marqués. Ouverture permanente dimanche et fêtes complètes.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Alexandre CHARRAT, décédé à Moulins, route de Lyon, n° 7, le 4 décembre 1925...

PUSSES DANS LA NUIT... DANS LA MORT

Le livre de la Douleur et de l'Effort; le livre de l'Intelligence; le livre des belles revoies; le livre des Héros; le livre pour Dieu...

Les exploitations furent divisées suivant les catégories ci-après: Grande culture, au-dessus de 30 hectares. Moyenne culture, de 10 à 30 hectares.

PETITE CULTURE

Premiers prix. — Prime de 50 francs, M. Imbard, cultivateur à Savigny, commune de Verneix; Prime de 50 francs, M. Talhard, cultivateur à Puy-Claveau, commune de Marcollat.

Catalogue Général. véritable encyclopédie du Meuble, comprenant 160 pages grand format et 1200 reproductions photographiques avec chaque complet.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Claude BOULE, décédé en son domicile à Fâches, le vendredi 4 décembre 1925...

LA CONFESSION D'UNE FEMME DU MONDE

Voici une aventure poignante qui nous est contée, elle semble être un épisode récent de la vie mondaine, de ce mensonge de ses brillantes apparences...

Les variétés les plus communément cultivées sont: le Vilmorin 23, Hybride des Alpiés, Hybride à haut inversable, Hybride de la Paix, Japhet, Gros bleu, Rouge de Bordeaux, Dattel, Bordier, un joli champ très pur, de Petit Bleu, a été remarqué.

Pour encourager les familles nombreuses

Parmi les problèmes économiques du moment un des plus importants est celui de la natalité. De divers côtés on se préoccupe de favoriser, et par conséquent d'encourager les familles nombreuses...

MONTEHLANT, HOMME DE LA RENAISSANCE. Par J.-N. Faure-Biguet. Doublement instruit par une pratique constante de la critique littéraire...

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Georges CHARON, décédé en son domicile à Saint-Saulge le 5 décembre 1925...

LA CONFESSION D'UNE FEMME DU MONDE

Voici une aventure poignante qui nous est contée, elle semble être un épisode récent de la vie mondaine, de ce mensonge de ses brillantes apparences...

Foires et Marchés de la Région

CHADON-SUR-SAONE. — On cotait: beurre, 9 fr. la livre; œufs, 9 fr. la douzaine. On a enregistré une certaine hausse sur la volaille. A la Halle, le 25 novembre, il y avait 1.500 dindes, 9 à 9,50; moutons, 12 à 13,25; porcs, 116 à 118 fr. les 100 kilos; mouton, 120 à 132 francs; gaudes, 105 à 200 fr.; orges, 100 à 110 francs; avoine, 102 à 104 fr.; fèves, 112 francs; pois, 130 à 135 francs; haricots, 120 à 130 francs.

MONTEHLANT, HOMME DE LA RENAISSANCE

Doublement instruit par une pratique constante de la critique littéraire et par une longue intimité avec l'auteur du Songe et du Paradis à l'ombra des érèes, disant de témoignages remontant aux premières années de sa formation...

A l'occasion de la NOEL

PRIME Aux Lecteurs. Gardez le souvenir de ces livres que vous avez chers en fixant leur souvenir sur un grand portrait.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Georges CHARON, décédé en son domicile à Saint-Saulge le 5 décembre 1925...

LA CONFESSION D'UNE FEMME DU MONDE

Voici une aventure poignante qui nous est contée, elle semble être un épisode récent de la vie mondaine, de ce mensonge de ses brillantes apparences...

MONTEHLANT, HOMME DE LA RENAISSANCE

Doublement instruit par une pratique constante de la critique littéraire et par une longue intimité avec l'auteur du Songe et du Paradis à l'ombra des érèes, disant de témoignages remontant aux premières années de sa formation...

PRIME Aux Lecteurs

Gardez le souvenir de ces livres que vous avez chers en fixant leur souvenir sur un grand portrait.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Madame Veuve Gilbert BOURIQUET, Née Marie FOURADIER, décédée subitement à Nevers, 32, rue de l'Oratoire le 6 décembre 1925...

LA CONFESSION D'UNE FEMME DU MONDE

Voici une aventure poignante qui nous est contée, elle semble être un épisode récent de la vie mondaine, de ce mensonge de ses brillantes apparences...

MONTEHLANT, HOMME DE LA RENAISSANCE

Doublement instruit par une pratique constante de la critique littéraire et par une longue intimité avec l'auteur du Songe et du Paradis à l'ombra des érèes, disant de témoignages remontant aux premières années de sa formation...

PRIME Aux Lecteurs

Gardez le souvenir de ces livres que vous avez chers en fixant leur souvenir sur un grand portrait.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Madame Veuve Gilbert BOURIQUET, Née Marie FOURADIER, décédée subitement à Nevers, 32, rue de l'Oratoire le 6 décembre 1925...

LA CONFESSION D'UNE FEMME DU MONDE

Voici une aventure poignante qui nous est contée, elle semble être un épisode récent de la vie mondaine, de ce mensonge de ses brillantes apparences...

MONTEHLANT, HOMME DE LA RENAISSANCE

Doublement instruit par une pratique constante de la critique littéraire et par une longue intimité avec l'auteur du Songe et du Paradis à l'ombra des érèes, disant de témoignages remontant aux premières années de sa formation...

PRIME Aux Lecteurs

Gardez le souvenir de ces livres que vous avez chers en fixant leur souvenir sur un grand portrait.

LA MODE PRATIQUE rend la vie moins chère en vous donnant le moyen de faire à la maison tous vos vêtements, prolonger leur durée, exécuter vous-même les petites réparations du home, etc. Grâce à la Mode Pratique vous travaillerez sans rien gaspacher, vous économiserez du temps et de l'argent.

JAMES OLIVER CURWOOD. NOMADES DU NORD. Traduction de Louis Postw. Préface de M. Constantin-Weyer. Un chien, un ours, un homme, une femme, composent le symphonique quatuor des rôles principaux de ce roman d'aventures de plein air au Canada.

ÉTRENES AUX LECTEURS. Pour avoir droit à ce superbe STYLOGRAPHIE avec plume or 18 carats, pointe iridium, il suffit de découper ce bon, les 5 entités de Paris-Centre et d'adresser le tout directement au SERVICE DES PRIMES, 51, rue du Rocher, à Paris.

L'Almanach du Combattant pour 1926

Pour la cinquième fois l'Almanach du Combattant reparait cette année et chaque fois le public éprouve la même surprise de retrouver ce gros volume si constant dans son contenu...

LES CONCERTS DE T. S. F.

« RADIO-PARIS »
A 19 h. 45, radio-concert Lucien Paris : 1° Carthage (Loudet-Buisson); 2° Les moulins d'Anjou...

Agents d'Affaires

Hôpital Général de Nevers
AVIS D'ADJUDICATION
On fait connaître que le samedi 19 décembre 1925, à 14 h., dans le bureau d'administration...

A vendre à l'amiable

BELLE VILLA
très confortable de 10 pièces, communs, garage avec port de deux voitures, à 10 minutes de la gare de Moulins...

A CEDER A MONTLUÇON

FRUITIERS tels que, pomiers, pommiers, alisiers et coronniers, ayant au moins un mètre de circonférence...

Personnel

ON DEMANDE
GERANT pour café-restaurent et bureau de tabac, Bureau du journal, 31740

GENS DE MAISON

PETIT APPRENTI VALET DE CHAMBRE de 15 à 16 ans taille d'au moins 1 m. 65. Urgence. Ecrite: Comte de CHAMBRÉ 37, rue Bergère, Paris.

Ventes

TORPEDO Citroën 10 C.V., série A., bon état mécanique, vendu avec achat autre voiture, prix avantageux...

LE LYRE DE FER

Aux Editions Elia, 23, rue de la Sourdière, Paris. Prix 10 francs. Le LYRE DE FER est un recueil de souvenirs imprimés des sentiments des combattants de la Grande Guerre...

COLE SUPERIEURE DES P. T.

A 15 heures, salle des fêtes de la société de géographie, rad-diffusion du festival symphonique donné par le Symphonique Lutécien sous la direction de M. Gaston Peigers.

REPRESENTATION

On a décerné à Nevers par le 1er janvier 26 son médaille d'OR. ALIMENTATION complète, 1er, bonnes Cartes, Marques connues, bonne client. Trav. facile. Convient à J. H. début. en repris, ou rentier. Mise au jour, assurée. Val. moyenne. Ecrite, par renseign. à Mlle PISON, Poste rest., Nevers, 31896

A vendre à l'amiable

TRES BELLE VILLA D'AGREMENT
Environ de Nevers, près gare P.-L.-M., 20 pièces, garage d'auto, belle vue sur Nevers, la Loire et environs. Confort moderne. Chauffage central. Eau, électricité, téléphone. T. S. F., paratonnerre. Disponible à tous les jours. Facilité de paiement. S'adresser pour visiter et traiter à M. PICARD, 34 bis, avenue de la Gare, Nevers, 31917

FUTABE

A vendre au château de Saint-Benoît (Nièvre), le 23 décembre 1925, à 11 heures. Une coupe de bois de 18 hectares environ. Taille âgée de 19 ans et 400 pièces, cubage ensemble au volume réel, 350 mètres cubes environ, dont 20 chènes d'une circonférence de 200 et au-dessus. S'adresser à M. MICHEL, à l'aval de Saint-Benoît-d'Azay (Nièvre), 31557

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRIFICATION DE LA REGION DE BOURBON-LANCY

Société anonyme au capital de 1.600.000 fr. en formation. Pour l'électrification de 30 communes composant le Syndicat intercommunal de la région de Bourbon-Lancy. Siège social provisoire, 22, rue de Serbie, Moulins, téléphone 4-92.

MISSION

de 2.600 actions de 500 fr. chacune, conformément à l'art. 7 des statuts. Les actions exigées par la loi à 4/4 subies au « Bulletin des annonces légales obligatoires » à la charge de Sociétés Financières le 21 novembre 1925. La souscription est dès à présent ouverte à la Banque Probert frères et Cie, 22, avenue Théodore-de-Banville, à Moulins. Il faut chez tous les correspondants, 31149

Locations

Le DOMAINE DE BERGERON contenant 100 hectares de prés à proximité immédiate de la gare de Saint-Pierre-le-Moutier, à affermer pour le 11 novembre 1925. Pour traiter s'adresser à M. Paul THIBONNIER, aux Ecoles par la Machine (Nièvre), 31793

Officiers ministériels

Etude de M. N. SIROT, notaire à Tannay
A vendre par adjudication volontaire le dimanche 13 décembre 1925 à 14 heures, à Ancy, salle Séguy. 1° Par le ministère de M. SIROT. Les immeubles ci-après désignés, appartenant à la famille Séguy: 1° UNE MAISON sise à Ancy consistant en deux chambres au rez-de-chaussée, grenier dessus, grange, cour, couvert en tuiles. 2° UN JARDIN de 10 ares environ, limité « Les Chénévères ». Entrée en jouissance de suite. S'adresser pour les renseignements à M. SIROT, notaire à Tannay, 31765

TOUR-EIFFEL

De 18 à 19 h. 05, journal parlé par T. S. F. Programme: M. Roger Deligne. Une forme de réjouissances populaires; La République de l'île de Saint-Louis; M. le docteur Pierre Vachet. La médecine et le théâtre; M. Georges Delmare, Propos en l'air; M. Marc Frayssinet, Le personnage de la semaine; M. Jules Haaz, Le sujet du jour; M. Charles Oulmont, Les hommes dont on parle sans l'intimité; Le chien de Genier, poème chansonnier; La chanson des rues et des bois; Scène d'une pièce actuellement jouée à Paris par Mme Gabrielle Tristan Franconi; Les échos, par tous les collaborateurs; Page musicale, une marche (Eichmann). La belle manière (Schumann) par Mlle Monnier, cantatrice, accompagnée par Mlle Lemoine; Terre de Suspicion, roman par M. André Armandy. Les dernières nouvelles sportives par M. Ch. Bouchet, et les dernières nouvelles; chronique financière. De 19 h. 30 à 21 h., radio-concert avec le concours de la Tour Eiffel, de Mlle Ruozzo, Violoniste 1er prix du Conservatoire, et Mme Ruozzo, pianiste diplômée de la « Scuola Cantuina ». Programme: Jour de fête (Schumann); Le voyage de Suzette (Lecoq); Cendrillon (Masse-netti) op. 70, par l'orchestre de la Tour Eiffel; So-nata, pour violon et piano (J. S. Bach); Mmes Ruozzo et Lecort; « Parla, et tu t. S. Bach); Mme Lecort; « Elle était là »; Les deux Jeanne (Victor Massé); Scènes pittoresques (Massenet); Grave pour Violon (Corelli) Mlle Ruozzo; Jeune de vieille (Schubert); Le menuet (Wieniawski) par l'orchestre de la Tour Eiffel.

Le beau domaine de VISIGNOT

Situé commune de Vigny, près Array-le-Duc (Côte-d'Or). Comprenant: UNE MAISON BOURGEOISE DEUX MAISONS DE FERME, 46 HECTARES DE PRES ET PATURES ET 24 HECTARES DE TERRE, exploités par M. Grandbouche. Note: Avec chaque groupe de bâtiment on peut constituer deux beaux lots de propriété. On peut traiter dès maintenant. Pour tous renseignements s'adresser aux notaires. Et pour traiter: A M. J. BELLARD, géomètre-expert à Vigny (Côte-d'Or) tél. 1. A M. Charles BELORGEY, à Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or). Ou à M. BRISAC Frères 18-20, boulevard de Brosses, Dijon (Côte-d'Or) 935. Etude de M. GROSJEAN, notaire à Monceaux-le-Comte (Nièvre) A VENDRE A L'AMIABLE Le dimanche 20 décembre 1925, à Monceaux-le-Comte, à 13 heures. I. - LE BOIS RAPE de 48 hect. 70 a. En 4 coupes, sur Clamecy II. - GRAND TAILLIS de 51 hect. En 5 coupes, sur Villiers-sur-Yonne Note: Très bons bois essence dominante: chêne, séparés par voie ferrée Clamecy - Exploitation par eau ou gare Clamecy à 5 km. Notice sur demande - On peut traiter dès maintenant. Il sera perçu 5 % d'attribution en sus des prix S'adresser pour visiter: à M. PICARD, à Beaugy, près Clamecy. Pour renseignements: à M. GROSJEAN, notaire. Et pour traiter: A M. Léon PERRIN, Le Pavillon, Corbigny (Téleph. 330). A M. Charles BELORGEY, à Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or) (Téleph. 7). Ou à M. BRISAC Frères, 18 et 20, boulevard de Brosses, Dijon. (Téleph. 935). Etudes de M. Henri CHARRIER et Maurice LEMOINE, avoués à Cosne-sur-Loire; Et de M. CHOLLET, notaire à Cosne-sur-Loire (Nièvre). VENTE AUX ENCHÈRES SUR LICITATION En l'étude de M. Chollet, notaire à Cosne (Nièvre). Le 23 décembre 1925, à 14 heures. La Propriété de MONTCHEVREAU communes de Cosne, Cours-Saint-Père (Nièvre), de 251 hectares environ. Comprenant: château, 2 fer mes, bois, terres, prés. Mise à prix: 320.000 francs. A deux kilomètres de Cosne (Nièvre) du Bourbonnais. Arrêt de tous les experts (3 heures de Paris). Très belle chasse. Pour renseignements s'adresser à M. CHARRIER et LEMOINE, et à M. CHOLLET, de possédant du cahier des charges. 31565 Etude de M. de VERNON, notaire à Cusset (Allier). A VENDRE A L'AMIABLE ENSEMBLE OU SEPARÉMENT Immeubles Sis à Vichy, rue Belin. Comprenant: 1° Maison de 7 pièces, grenier, cave, dépendances, cour. 2° Hangar, remis, dépendances. Le tout d'une superficie de: 540 mètres environ. FACILITÉS DE PAIEMENT Situés au centre la ville, ces immeubles conviennent pour l'établissement de garages, entrepôts, etc... Pour tous renseignements, s'adresser à: M. de VERNON, notaire à Cusset. Pour visiter et traiter, à: MM. ISIDORE BERNARD et Cie, villa « Les Lièges », boulevard du Sibon, à Vichy (tél. 23-38). 31857 Etude de M. de VERNON, notaire en droit, notaire à Cusset A vendre à l'amiable, en bloc ou en détail Propriété sis aux Guitions, commune de Bost (Allier) (ancienne propriété de M. Chervin), comprenant: 1° Petite maison de maître avec jardin et dépendances, bâtiments annexes pour l'exploitation d'une localité. 2° Bâtiments agricoles et la localité est exploitée à mélayage. Facilités de paiements. Contenance totale: 13 hectares environ. Entrée en jouissance de suite. Les bâtiments agricoles et la localité est exploitée à mélayage. Il sera perçu en sus des prix 5 % à titre d'épingle. Pour tous renseignements et traiter s'adresser à: l'Agence CHARRIER, avenue de la Gare Vichy, téleph. 22-33. Et à M. BUISSON et GAUTHIER, 62, avenue de la Gare, Vichy, téleph. 22-45. 31815 Etude de M. PRASLON, notaire à Corbigny A VENDRE A L'AMIABLE Le dimanche 13 décembre 1925, à 2 heures à Bailly, commune de La Colancelle, à l'angle COQUARD La belle Ferme de Mondain Située territoires de La Colancelle et Sardy D'une contenance de 20 hectares environ En pré et en terres, terres à bois, avec beaux et vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation. Il sera perçu 5 % en sus du prix S'adresser à MM. ZIVY et Cie, 12, rue de Serre, à Nancy. (Téléphone: 6-92) Ou à M. E. DORLET, Fbg. Saint-Jean à Corbigny (tél. 41-202)

Locations

Le DOMAINE DE BERGERON contenant 100 hectares de prés à proximité immédiate de la gare de Saint-Pierre-le-Moutier, à affermer pour le 11 novembre 1925. Pour traiter s'adresser à M. Paul THIBONNIER, aux Ecoles par la Machine (Nièvre), 31793

Locations

Le DOMAINE DE BERGERON contenant 100 hectares de prés à proximité immédiate de la gare de Saint-Pierre-le-Moutier, à affermer pour le 11 novembre 1925. Pour traiter s'adresser à M. Paul THIBONNIER, aux Ecoles par la Machine (Nièvre), 31793

Locations

Le DOMAINE DE BERGERON contenant 100 hectares de prés à proximité immédiate de la gare de Saint-Pierre-le-Moutier, à affermer pour le 11 novembre 1925. Pour traiter s'adresser à M. Paul THIBONNIER, aux Ecoles par la Machine (Nièvre), 31793

Locations

Le DOMAINE DE BERGERON contenant 100 hectares de prés à proximité immédiate de la gare de Saint-Pierre-le-Moutier, à affermer pour le 11 novembre 1925. Pour traiter s'adresser à M. Paul THIBONNIER, aux Ecoles par la Machine (Nièvre), 31793

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 h. 30, au Palais National, commune de Charrin, en la demeure de M. Jean BONDOUX. I. - Mobilier: 1° Corbeilles, deux lits garnis, une horloge, une table, une cuisinière, une table, une glace, une table de nuit, cinq chaises, lampes, vaisselle, batterie de cuisine, draps, tondeuses, liné, une lessiveuse, un sautoir, bouteilles et autres objets. 2° Instruments agricoles (Taraire, herse, faucilles, un tonneau et une carriole à âne, brouettes, pelles, rateaux, un établi, fûts, bonnettes, échelles, baquets, fourneau à porcelaine, fourneau à gaz, casseroles, seaux, brosses, égrilles, fil de fer, un harnais à âne et divers autres objets. 3° Animaux: Fourrages 2 ânes, laines, boules, oies, canards, grains, pailles, fourrages, légumes, etc. Au comptant, frais en sus. 31810 Etude de M. SOULAT, notaire à St-Parize-le-Châtel (Nièvre) A vendre par adjudication amiable le dimanche 13 décembre 1925, à 2 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE
Le dimanche 6 décembre 1925, à 14 heures, à l'Écu de St-Parize-le-Châtel, le dimanche 30 décembre 1925, à 14 heures. UNE MAISON A usage de commerce Située aux Bruyères Radon, commune de Luthieny-Léclapou, comprenant: un corps de bâtiment ayant quatre pièces, grenier au-dessus, garage, cour et hangar; cour, jardin et terre labourable dans laquelle existe un lavoir, bûcher, et seul tenant contenant environ 20 a. 10 c. La mise à prix sera indiquée au moment de l'adjudication. S'adresser pour visiter: M. FROMENTE, aux Bruyères-Radon et pour tous renseignements à M. SOULAT, 31905

Maladies de la Femme LA MÉTRITE
Toute femme dont les règles sont irrégulières et douloureuses, accompagnées de Coliques, Maux de reins, douleurs dans le bas-ventre; celle qui est sujette aux Pertes blanches, aux Hémorragies, aux Maux d'estomac, Vomissements, Tumeurs, Fibromes, Mauvaises suites de couches, Hémorragies, Pertes blanches, Varioles, Hémorroïdes, Piles, Faiblesse, Neurasthénie; celle qui a eu des accidents de Retour d'Age, Chaleurs, Vapeurs, Éblouissements, etc. Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'HYGIÉNTINE DES DAMES. La boîte 4 fr. 50. Le JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies. Le flacon 7 fr. 75. Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'abbé SOURY et la signature Mag. DUMONTIER en rouge.